

Lyon, le 3 avril 2008

Cap'Com lance un appel pour défendre la communication publique

À l'initiative de Cap'Com, le forum de la communication publique et territoriale, un manifeste de défense de la communication publique intitulé :

« La communication publique est un service public »,

a été publié vendredi 28 mars.

Il est disponible à la signature en ligne depuis lundi 31 mars, sur : <http://manifeste.cap-com.org>

À ce jour, plus de 500 signataires se sont déjà engagés pour affirmer que la communication publique *« placée au service de l'intérêt général, est une dimension essentielle de l'action publique.(...) »* et qu'elle *« est devenue une condition sine qua non d'une gouvernance réellement démocratique »*. Et la dynamique se poursuit...

Élus, communicants, agents de la fonction publique, universitaires ...tous les acteurs de la communication publique, toutes celles et ceux qui croient en une véritable communication de service public sont invités à signer et à faire signer ce manifeste et à prendre part au débat ouvert sur le portail www.pcompublique.com

Ce manifeste fait suite à la proposition de loi déposée par le député UMP Pierre Morel-A-L'Huissier, le 14 février dernier, devant l'Assemblée nationale, tendant à limiter les dépenses annuelles de communication des collectivités territoriales **à 0,3 % de leur budget global**, les communicants publics se mobilisent.

Le parlementaire invoque les motifs suivants: *« Les dépenses de communication dans le budget des collectivités territoriales ne cessent d'augmenter et celles-ci ne sont pas toujours très lisibles ni justifiées auprès des citoyens. À l'heure de la nécessaire maîtrise des finances publiques et de la dépense publique, il apparaît que les dépenses de communication et de relations publiques doivent pouvoir être contrôlées et rationalisées. Or tel n'est pas le cas aujourd'hui.*

Contact presse :

Lucie Texier

04 72 65 64 99

ltexier@cap-com.org